

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2015

Le dix-neuf Octobre deux mille quinze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, Joël PROUST Adjoint Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, Mme Jacqueline LORET, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, Mme Jany ROUSSEAU, Mme Sylvie COUTEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT et M. Patrick PETIT.

ETAIENT ABSENTS : M. Arthur JONES, M. Guillaume GENDRAUX et Mme Peggy AUGUSTIN qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à Mme Sylvie COUTEAU, M. Fabrice MICHELET et M. Patrick PETIT ainsi que M. Jacques FLANDROIS et M. Emmanuel RIMBAULT non excusés, non représentés.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie MAGNAIN

Monsieur le Maire accueille l'assemblée qui accepte la modification suivante de l'ordre du jour :

- suppression du dossier concernant l' « AVAP – Tranche conditionnelle du Plan Local d'Urbanisme » dans l'attente des modifications imminentes de la loi
- ajout de 2 points suivants : « Remplacement d'un poteau incendie » et « Actualisation du site internet »

Puis l'assemblée délibère ainsi :

RENOVATION DE LA MAIRIE – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Madame Nicole Bettan membre de la commission « Finances - Marchés Publics » présente le dossier. Après avoir rappelé la chronologie de la consultation relative à la Maîtrise d'œuvre du projet, Madame Bettan commente la proposition de la commission qui a auditionné les 3 cabinets d'architectes préalablement présélectionnés parmi les 16 candidatures reçues.

Les 3 critères de sélection étaient les suivants : Organisation et moyens - Réponse aux besoins - Cohérence du prix.

La mission comporte :

Tranche ferme : Diagnostic et faisabilité de l'opération avec définition d'une enveloppe financière. Cette phase intègre la reformulation du programme établi par le Maître d'ouvrage.

Tranche conditionnelle : APS Avant-Projet Sommaire, APD Avant-projet définitif, PRO Projet, ACT Assistance aux Contrats de Travaux, DCE Dossier de Consultation des Entreprises, DET Direction d'Exécution des Contrats de Travaux, AOR Assistance aux Opérations de Réception, EXE Etudes d'Exécution et de Synthèse, OPC Ordonnancement, coordination et pilotage des chantiers.

Il est précisé que les 3 cabinets ont apprécié la démarche de la collectivité pour choisir son maître d'œuvre (visite des lieux, audition). Guidés par le projet de programme qui leur a été remis avec la convocation à l'audition, ils ont ainsi pu envisager précisément leur méthodologie et déterminer le coût de la maîtrise d'œuvre.

La commission à l'unanimité, propose de retenir l'Atelier du Trait de Couhé, qui a appréhendé et présenté son dossier avec rigueur, notamment au titre de cette 1^{ère} tranche qui sera primordiale quant à la suite du projet, tant au niveau de la définition générale qu'au niveau du coût prévisionnel des travaux.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité entérine la proposition de la commission et missionne ainsi l'Atelier du Trait pour la réalisation de la tranche ferme pour un montant de 7 850 €HT.

Le Conseil Municipal sera invité à se prononcer ultérieurement quant à la réalisation de la tranche conditionnelle pour laquelle le taux d'honoraires de l'Atelier du Trait est fixé à 10.1% HT, avec une option pour l'intervention d'une acousticienne au taux de 0.4%

Plusieurs élus sont volontaires pour constituer une commission destinée à assister le Maire et le Maître d'œuvre pour l'évolution de ce dossier : Mesdames Bettan, Couteau, Loret et Magnain ainsi que Messieurs Coirault, Fourré et Proust.

RENOVATION DE LA MAIRIE – DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire est autorisé à déposer un dossier de demande d'aide auprès du Conseil Départemental au titre de l' « Aide à la décision » représentant 50% du coût de la tranche ferme arrêtée à 7 850 € HT soit 3975 €.

AMENAGEMENT DE LA RUE DU DEPARTEMENT ET DE L'AVENUE DES FILS FOUQUAUD - POINT SUR LA SITUATION DU CHANTIER

Monsieur le Maire confirme le lancement des travaux le 12.10.2015. Il rappelle que l'étude géotechnique n'a pu être réalisée qu'après la démolition de l'ensemble Trébuchet ce qui a différé la rédaction du rapport qui n'a pas pu être remis à l'entreprise Legrand qu'après l'attribution du marché.

Il convient donc d'adapter les travaux aux préconisations résultant de cette étude.

L'entreprise Legrand titulaire du lot 3 « Maçonnerie » a présenté un devis puis une variante économique d'un montant global de + 6 650.078 € HT. Il est précisé que cette plus-value sera minorée de 1 500 € HT correspondant à la mission PRO du maître d'œuvre, ainsi confiée à l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant majorant le marché de l'entreprise Legrand de 6 650.08 € HT et l'avenant minorant la maîtrise d'œuvre de 1 500 € HT.

Monsieur le Maire regrette cependant ces plus-values alors que le chantier n'est pas encore débuté. Il conviendra d'être très vigilant pour la suite.

MEDIATHEQUE MUNICIPALE – TARIFS 2016

Madame Sylvie Magnain indique que pour faire suite à l'actualisation des tarifs d'abonnement mis en place au 1^{er} janvier 2015 et au point soulevé à ce moment-là par certains élus, quant à la gratuité ou non de l'abonnement pour les enfants de moins de 18 ans, les demandeurs d'emploi et les étudiants, il avait été convenu de traiter ce sujet pour une mise en application au 1^{er} janvier 2016.

Les membres respectifs des commissions « Animation de la ville » et « Bibliothèque » se sont donc réunis et ont travaillé chacun sur ce point. Les propositions des 2 commissions étant un peu différentes, après concertation, les membres de la commission « Animation de la ville » se rallient à celle de la commission « Bibliothèque ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix pour (1 contre motivée par le regret de ne pas laisser la gratuité pour les enfants), entérine la proposition de la commission et valide ainsi les tarifs applicables au 01.01.2016 :

- Commune Chef-Boutonne : Enfant, Etudiant, Demandeur d'emploi : 1 €
- Hors commune : Enfant, Etudiant, Demandeur d'emploi : 3 €

MEDIATHEQUE MUNICIPALE – TARIFS DES ANIMATIONS

Madame Sylvie Magnain indique que la commission propose la fixation d'un tarif unique pour toute animation sans partenariat et initiée par la Bibliothèque, à l'occasion de chacune des animations payantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe un tarif à 2 €uros pour tout spectateur en fonction de l'animation présentée.

PROJET POUR LES ANTENNES DE TELEPHONIE

Monsieur le Maire indique que la commune a été contactée par une société de conseil « FPS Towers », pour envisager une réimplantation des antennes relais de téléphonie actuellement installées sur le château d'eau de la Route de Sauzé Vaussais.

Cette société, gestionnaire d'infrastructures de télécommunications, propose de réaliser une étude préliminaire au vu de cette étude et envisager une éventuelle solution de transfert de ces équipements sur un support à construire (type pylône sécurisé), de préférence sur un terrain communal, et permettre ainsi de rendre au château d'eau son affectation initiale, à savoir un service public de distribution d'eau potable ce qui constitue

bien sûr un enjeu sécuritaire et d'assurer la continuité des services commerciaux proposés par les opérateurs dans des conditions d'exploitation plus favorables (ex : accès facilités).

Des précisions ont été formulées quant aux avantages que pourrait présenter ce projet. Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le principe de ce projet et valide ainsi la réalisation de l'étude de faisabilité.

REFLEXION SUR LA MUTUALISATION DU CHAUFFAGE DU LYCEE DES METIERS, DU CENTRE CULTUREL, DE L'EHPAD

L'accord de principe du Conseil Régional Poitou-Charentes, contacté par la collectivité pour évoquer une possibilité de mutualisation du chauffage du Lycée des Métiers de Chef-Boutonne, du Centre Culturel et du futur EHPAD, a été confirmé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Conseil Régional à faire réaliser l'étude de faisabilité correspondante et prend note de la répartition financière pour chacune des 3 parties engagées eu égard à la superficie de chacun des bâtiments concernés : Région : 60%, EHPAD : 33%, Commune : 7%.

CONTRAT D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES

La commission « Finances-Marchés Publics » a étudié les 3 offres établies au titre du contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires (décès, accident ou maladie imputable au service, longue maladie, longue durée, grave maladie, maternité/adoption paternité, accueil d'enfant, maladie ordinaire) et propose de retenir la mieux disante, à garanties égales, établie par Groupama. La durée du contrat est de 4 ans et les taux sur traitement annuel brut des agents assurés et/ou NBI avec une franchise de 10 jours sont les suivants : agents affiliés CNRACL = 5,72 % / agents affiliés IRCANTEC = 1.18 %.

ASSURANCE PREVOYANCE DES AGENTS COMMUNAUX PARTICIPATION COMMUNALE AU CONTRAT DE LABELLISATION

Les agents qui l'ont souhaité ont pu, à leur arrivée dans la collectivité, souscrire dans le cadre d'un contrat groupe souscrit par la commune, un contrat de prévoyance garantissant le maintien de salaire et de retraite sans participation de la commune.

Compte tenu de l'évolution des conditions de ces contrats, une possibilité d'accompagnement avec la labellisation serait possible. Les textes prévoient que la contribution de l'employeur ne peut intervenir que sur un contrat privé labellisé à raison d'un minimum de 5 € par mois. La commission élus- agents a étudié cette hypothèse dont les agents avaient validé le principe. Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la proposition de la commission qui prévoit la participation de la commune à raison de 5 € dans les conditions énoncées ci-dessus et à compter du 01.01.2016.

REFLEXION SUR LA REPRISE DES CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES COMMUNAUX

Dans le cadre de la procédure en cours depuis 2013, de reprise des concessions abandonnées dans les 3 cimetières communaux, Monsieur le Maire a souhaité inviter les élus à réfléchir à l'engagement que pourrait prendre la collectivité vis-à-vis des tombes de personnes plus particulièrement distinguées localement (soldats morts pour la France, personnes dont le nom a été donné aux rues ou quartiers, Maires ...) quand la famille ne peut plus en assurer l'entretien. Des précisions seront données quant à la quantité de tombes que cela peut représenter.

SECURITE INCENDIE – REMPLACEMENT DE POTEAU PLACE CAIL

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le devis de Véolia Eau pour le remplacement du poteau incendie situé Place Cail, pour un montant de 1635.41 € HT.

SITE INTERNET – REPARATIONS, MISES A JOUR, MAINTENANCE

Le Conseil Municipal est informé que l'exploitation du site internet de la commune piraté pour la 4^{ème} fois, n'est plus possible. TETE A CLIC de Niort (qui avait créé le site) a donc présenté un devis pour la réparation (suite à une attaque) et la mise à jour du module (du fait des évolutions depuis sa création en 2009). Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ce devis d'un montant de 870 € HT et accepte d'ores et déjà le contrat de maintenance qui devient indispensable pour un montant de 485 € HT au titre de l'année 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargé de l'animation de la ville et de la communication communique la liste des lauréats du concours des maisons fleuries et du concours photos. Elle figure sur le site internet de la commune. Le thème du prochain concours photos est « Promenades et découvertes chef-bouloonnaises »

Par ailleurs, Madame Magnain indique que le produit de la vente de livres faite par la Médiathèque samedi dernier est de 450 € à raison d'1€ le livre. Il est toujours possible d'acheter les livres restants jusqu'au 29.10.2015.

La prochaine réunion de la commission « Animation de la ville » est programmée le 26.10.2015.

Madame Nicole Bettan adjoint chargé de la solidarité et du lien social se réjouit de l'obtention du code par une bénéficiaire de l'action sociale relative au permis de conduire.

Par ailleurs, elle souligne la nécessité de revoir le règlement d'attribution des secours eu égard à l'évolution du nombre des demandes et à leur incidence budgétaire.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé de l'Infrastructure – Travaux -Voirie et de la Valorisation du patrimoine fait le point des travaux en cours.

Monsieur le Maire

- Regrette vivement les désagréments (et plus particulièrement ceux subis par les professionnels de la Place Cail) à l'occasion des travaux électriques effectués par ERDF pour la réparation du réseau pour lequel des mesures compensatoires avaient été prises depuis plusieurs mois. La collectivité comprend bien sûr les réactions mais ne peut adosser les responsabilités pour une intervention qui n'est pas de sa responsabilité.
- Informe les élus d'une prochaine réunion de présentation de la loi NOTRe relative aux intercommunalités.
- Indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal du 16 Novembre 2015 fera l'objet de 2 convocations, l'une d'elle concernera la Délégation de Service Eau car elle sera envoyée plus tôt, dans le respect des délais réglementaires.

Puis Monsieur Gripon demande si une suite officielle a été donnée à une remarque formulée quant à la présence d'un pêcheur à l'étang en dehors des créneaux fixés au règlement. Il est répondu que l'information a été reçue longtemps après les faits. Contact sera repris avec l'intéressé.

Monsieur Vaslin interrogé sur les nouvelles dispositions prises pour l'éclairage public en demande le rappel : Les quartiers hors centre-ville et villages ne sont plus éclairés de 23h à 6 h du matin et le centre bourg de minuit à 6 h du matin. Des dysfonctionnements sur la rue Robert Béchade seront signalés à l'entreprise Delaire.

Madame Loret souligne que le stationnement des véhicules sur la Place Malesherbes n'est pas toujours utilisé notamment à l'occasion des offices ou cérémonies. Convient-il de revoir la matérialisation qui en a été faite ?

Puis Madame Jany Rousseau prend la parole pour annoncer officiellement sa démission du mandat de conseiller municipal et de conseiller communautaire pour des raisons de santé.

Elle demande que son courrier soit annexé à ce compte rendu pour que la population soit informée des motifs de cette décision qu'elle regrette car cette expérience lui a apportée beaucoup.

Monsieur le Maire respecte cette décision considérant que l'énergie et la disponibilité consacrées à la fonction d'élus sont nécessaires, mais pas au détriment de la santé. Il remercie Madame Jany Rousseau pour son dévouement et son action au sein de cette assemblée.

Lettre de Madame Rousseau :

Fabrice,

J'ai le regret de t'informer de ma décision de démissionner de mes mandats d'élus : municipal et communautaire.

Depuis plusieurs mois, je rencontre des problèmes de santé ; ce qui occasionne un état de fatigue permanent.

Après avis pris auprès de mes médecins, je dois me résoudre à diminuer mes activités extra-professionnelles pour assurer au mieux mes journées de travail et ne pas aggraver mon état de santé.

Je regrette beaucoup de te faire faux bond en cours de mandat mais je dois me résoudre à cette situation.

Je voulais toutefois te dire que les moments passés avec les différentes équipes et avec toi ont été très enrichissants et très constructifs. Ils m'ont fait surtout comprendre que rien n'était facile et que nos souhaits de faire évoluer ou améliorer les choses se heurtent bien souvent à de nombreuses contraintes extérieures : normes toujours plus exigeantes, baisse des dotations de l'État, intérêts divergents...

Je te souhaite beaucoup de réussite dans tes différents mandats car tu es quelqu'un de très lucide et aussi, possède un grand sens du devoir.

Tu as, à mes yeux, toutes les qualités requises pour faire avancer notre commune et territoire.

Malgré ma démission, je reste disponible dans l'organisation des différentes activités ou animations communales et dans la distribution des journaux municipaux...

Je tiens encore à te remercier de m'avoir fait confiance et de ta compréhension.

Elle sera respectivement remplacée au gré des listes établies par :

- Madame Dominique Coirier qui accepte, au sein du Conseil Municipal,
- Madame Nicole Bettan qui accepte, au sein du Conseil Communautaire Cœur de Poitou
- Madame Jacqueline Loret qui accepte, également au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Les autres représentations qu'assuraient Madame Rousseau seront revues lors de la prochaine séance.

La séance est close à 22 heures 15.

Ainsi délibéré, le 19.10.2015 en Mairie de Chef Boutonne,

Le Maire, Fabrice MICHELET.